

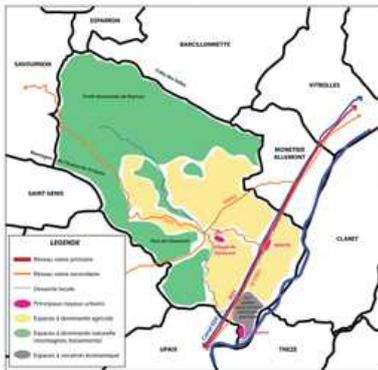


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Le diagnostic et l'état initial de l'environnement



### LE CONTEXTE COMMUNAL



Ventavon est une commune de 4 269 ha qui s'inscrit en bordure Ouest de la région Val de Durance.

Située entre Gap et Sisteron, Ventavon appartient à la **communauté de commune du Laragnais**.

Le PLU de Ventavon devra être compatible avec la **Loi Montagne**.

Le territoire communal s'organise entre coteaux montagneux et plaine de Durance, d'où un dénivelé total d'environ 1000m.

Au Sud, de **nombreuses infrastructures linéaires** marquent une forte rupture dans le paysage de la commune et de son fonctionnement.

### L'OFFRE EN EQUIPEMENTS PUBLICS

L'offre en équipements publics de Ventavon **correspond au profil rural** de la commune : mairie, salle communale, bibliothèque, Poste, école, garderie, auberge, équipement sportif, aire de jeux, ... La présence de **l'école est un véritable atout** pour favoriser l'installation de nouvelles familles.

Ces équipements sont principalement répartis entre Ventavon et Valenty.



### LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE



Au dernier recensement INSEE Ventavon comptait 498 habitants. La population a été ré-évaluée en **février 2016 à 584 habitants**.

**La croissance démographique est positive depuis les années 80**, grâce à la positivité du sol migratoire, marquant l'attractivité de la commune.

**La population de Ventavon est jeune** à l'échelle du

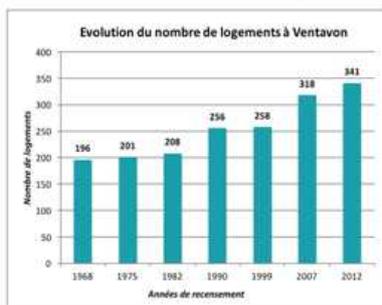
bassin de vie de la communauté de commune mais **connait un léger vieillissement**.

Avec **2,2 occupants par résidence principale**, le caractère de la commune est familial. Mais la taille des ménages décroît ; il s'agit du phénomène de desserement des ménages (famille monoparentale, célibat, ...) observé à l'échelle nationale.

### LE PARC DE LOGEMENT DE VENTAVON

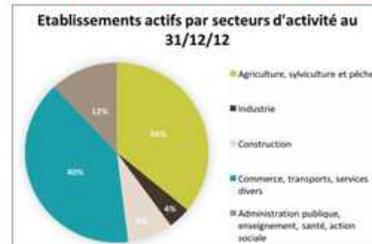
Au dernier recensement INSEE de 2012, Ventavon comptait **341 logements**.

Le parc de logements est marqué par une **prépondérance de résidences principales de type maisons (90%)** en corrélation avec un taux de locataires très faible. Parallèlement, la commune présente un taux de logements vacants relativement élevé (17%).



Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte le **développement de quartier du Beynon**. En effet les récentes rénovations ont permis, depuis 2012, la création d'**une vingtaine de logements locatifs**, dont certains aidés, et l'augmentation de la part d'appartements. La rénovation du quartier du Beynon apporte de la **diversité dans l'offre de logements** de Ventavon et accompagne le desserement de la population qui nécessite de mettre à disposition des logements plus accessibles pour les jeunes et les aînés.

### PROFIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE



La population de la commune est principalement composée d'**actifs** et présente un taux de chômeur faible.

Avec 212 emplois pour 223 actifs, Ventavon offre quasiment **un emploi pour un actif**. Ce ratio élevé s'explique par la présence sur la commune de **quatre grandes entités créatrices d'emplois** : la station fruitière, les ateliers EDF, la sablière et le centre d'enfouissement. Les emplois sont répartis entre le **secteur tertiaire** et **l'agriculture**.

	2012	2007
Nombre d'emplois	212	176
Actifs ayant un emploi	228	215
Indicateur de concentration d'emploi	95,3	81,8

### LE DEVELOPPEMENT URBAIN DU BOURG



Historiquement le paysage urbain de la commune s'organise autour de bourgs et hameaux dont les limites et la configuration sont équivalentes à la typologie actuelle. Une forte proportion de constructions éparses sont disséminées sur le territoire.

Le développement de l'urbanisation s'est réalisé en **continuité des hameaux existants**, mais aussi par la **création de hameaux et lotissements** plus récents.

**L'habitat très dispersé**, présente sur le territoire de la commune, contribue au **mitage des espaces naturels et agricoles**.

*L'élaboration du PLU est le moment de décider de l'évolution de la commune. Il faut pouvoir maîtriser fortement le développement tout en laissant la possibilité de construire de nouveaux logements de façon raisonnée. La réflexion à venir devra porter sur le nombre de logements à construire ainsi que leur localisation : en densification des hameaux existants ? sur de nouvelles terres prises sur l'agriculture ou le milieu naturel ? ou en combinant les deux possibilités ?*





# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Le diagnostic et l'état initial de l'environnement



### LES ESPACES NATURELS À VENTAVON



Le territoire de Ventavon est marqué par la présence de **3 espaces naturels remarquables**, couverts par différents périmètres d'inventaire ou de protection :

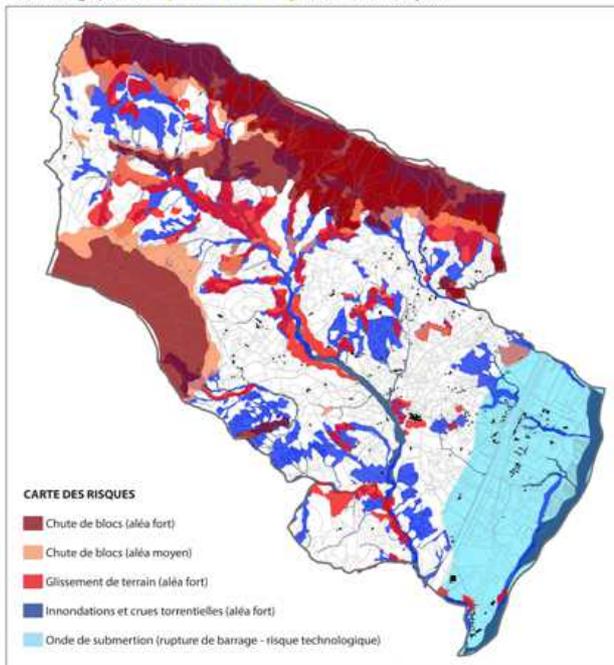
- **La Durance** (le cours d'eau et sa ripisylve) couverte par des sites Natura 2000, deux ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II, une ZICO et une zone officielle humide ;
- **Les massifs préalpins** couverts par des sites Natura 2000, trois ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II et deux ZICO ;
- **La prairie humide au Nord du bourg de Ventavon** couverte par une ZNIEFF de type I et une zone humide officielle.

D'autres parts, le **Beynon et ses bordures** sont reconnus au titre de deux zones humides officielles.

### LES RISQUES AFFECTANT LE TERRITOIRE

La commune de Ventavon n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels. A ce titre, le **PLU doit néanmoins tenir compte des risques existants**.

La commune de Ventavon est concernée par les risques naturels d'**inondation**, **glissement de terrain**, **chute de blocs**, **feu de forêt**, auxquels s'ajoute le risque technologique de **rupture du barrage** de Serre-Ponçon.



### LES COMPOSANTES PAYSAGERES LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE



L'exploitation des sols est importante et dessine des **paysages de grandes qualités**.

La diversité des composantes des paysages naturels et agricoles de la commune définissent des rythmes, des séquences, des plans et offrent des **panoramas exceptionnels à conserver et protéger**.



L'A51, le canal de la Durance et la RD1085 s'inventent en plaine et partionnent le territoire en formant une organisation linéaire stricte, **peu perméable**.



### LA PERCEPTION PAYSAGERE DE L'EMPREINTE URBAINE

Favoriser l'intégration de l'urbanisation dans un paysage naturel de qualité



Limites actuelles observées :

- absence de limites (1) ;
- murs ou clôtures (2) ;
- haie de conifères (3) ;
- haie champêtre (4).

Les motifs accompagnant traditionnellement les constructions au sein du parcellaire agricole sont l'**absence de limite** ou l'accompagnement léger d'une **haie champêtre**. Une attention particulière sera portée au traitement des limites. De même, l'uniformisation des **tons du bâti** favorise l'intégration de celui-ci dans le paysage.

### Valoriser le bourg ancien



Le village, perché sur un promontoire, est un **point de repère dans le paysage**.

Le cœur de village, authentique, où les constructions récentes sont absentes, dégage une **ambiance singulière**.

Il est impératif pour la commune de **protéger son cœur de village** et de le revaloriser dans la continuité des tons, matériaux, garabits, encadrement... déjà utilisés. Il est important de conserver les équilibres présents afin de **conserver l'harmonie** des lieux.



